

Compte-rendu du conseil municipal séance du 21 février 2022 – 9h00 –

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un février à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 11/02/2022

Présents : Annick BESSIERE, Nadège CETTOUR, Céline HUGUES, Pierre MICHEL, Boris MONNIER, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absent excusé : Vincent BERTOLDO pouvoir à Lionel TARDY

Absent : Dominique GUEYTTE

Secrétaire de séance : Annick BESSIERE

1. Procès-verbal du 7 janvier 2022 approuvé.

Secrétaire de séance : Annick BESSIERE

2. Débat d'Orientations Budgétaires : Délibération DCM2022-02-01

Le Maire a présenté le Débat d'Orientation Budgétaire en vue de la préparation du budget primitif 2022 de la commune de Rosans et de son budget annexe.

3. Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement du budget annexe de l'eau avant le vote du budget 2022 : Délibération DCM2022-02-02

4. Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) : Délibération DCM2022-02-03

L'ORT, créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, est un outil nouveau mis à disposition de certaines collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social et qui vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres villes.

Une convention ORT a été signée le 30 janvier 2020 entre la CCSB, les villes de Sisteron, Laragne-Montéglin, Serres, L'ANAH et les préfets des Alpes de Haute Provence et des Hautes-Alpes.

Un premier avenant a permis d'intégrer les deux conseils départementaux.

Un deuxième avenant est proposé pour intégrer les communes de La Motte-du-Caire et Rosans.

5. Débat sur l'obligation de mise en place de la protection sociale complémentaire à l'horizon 2025/2026 : Délibération DCM2022-02-04

En application des dispositions de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, un débat portant sur les garanties accordées aux agents en la matière, a été organisé.

6. Contrat de maintenance de l'éclairage public : Délibération DCM2022-02-05

Afin de garantir la maintenance du parc d'éclairage public de la commune, il est nécessaire au regard des contraintes techniques et réglementaires de faire appel à la prestation d'une entreprise extérieure dotée notamment d'une nacelle.

La disparition importante d'une entreprise du territoire a perturbé le bon fonctionnement de la maintenance en 2020.

Un contrat d'entretien et de maintenance avec l'EURL Damien NOTARIO basée à Laragne-Montéglin est proposé.

7. Plan d'adressage : complément à la nouvelle dénomination des voies : Délibération DCM2022-02-06

Vu la délibération n°DCM2021-08-06 du 28 octobre 2021 concernant le plan d'adressage : nouvelle dénomination des voies, il convient d'y faire un ajout concernant 2 dénominations : Place du Grand Pré et Rue du 19 Mars 1962.

8. Adhésions 2022 : Délibération DCM2022-02-07

✓ CAUE des Hautes-Alpes

Montant de la cotisation annuelle : 100 €

✓ **Associations des Maires Ruraux de France (Hautes-Alpes)**

Montant de la cotisation annuelle : 100 €

✓ **Fondation du Patrimoine – Délégation des Hautes-Alpes**

Montant de la cotisation annuelle : 55 €

9. Don de 100 € d'un particulier sans contrepartie

La commune a reçu un chèque de 100 € de Monsieur Guillaume PAVY, qui voulait participer aux efforts communaux par solidarité.

Le Maire propose de l'encaisser sous forme de don sans contrepartie.

10. Remboursement pour frais engagé par un agent pour le compte de la commune

Le conseil, à l'unanimité, accepte de rembourser à Mme Mélissa LAVIALLE la somme de 8,29 € qu'elle a avancé par règlement carte bancaire pour les frais de protection du téléphone de la Navette.

11. Questions diverses

- Journées participatives les 1^{er} et 2 avril 2022 : réfection muret école
- 40 ans du Syndicat des Simples : les 24 et 25 septembre 2022
- Mutualisation de l'estrade avec le comité des fêtes de Saint-André-de-Rosans

La séance publique est levée à 11h30.

Vu le présent compte-rendu,

Le 21 février 2022.

Lionel TARDY, Maire.